

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an 10 fr.
Autres pays. — Un an. 15 fr.

Rédacteur

René DALLOZ
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

Après la dévaluation belge

Depuis cinq ans, nous vivons dans notre industrie une période réellement agitée ; parfois redonnant de l'espérance, mais aussi laissant bien souvent d'amères déceptions.

L'année 1935 s'annonçait meilleure que la précédente. Au début de Mars, la « Diamond Corporation » avait déjà effectué deux importantes ventes de brut s'élevant à plus de deux millions de livres sterling. Les demandes de taillé se faisaient plus importantes, ce qui provoqua aussitôt une recrudescence générale des effectifs au travail.

Notre centre du Jura ainsi que quelques autres petits centres français avaient senti cette répercussion favorable qui se manifestait un peu partout quand un fait brutal vient jeter la consternation dans nos milieux. Je veux parler de la dévaluation monétaire belge de 28 % qui est pour nous, comme pour tous les centres diamantaires des autres pays, une baisse de salaire d'égale valeur.

Par exemple, l'ouvrier belge qui gagnait avant la dévaluation, 200 francs belges par semaine, va toujours gagner 200 francs belges. Mais avant la dévaluation, ces 200 francs valaient, à quelque chose près, 142 francs français, et maintenant ils ne valent plus que 102 fr. 30, d'où diminution de 39 fr. 70 français sur un salaire de 142 francs français, ce qui se traduit bien par 28 % de baisse de salaire.

Pouvons-nous songer à une diminution de nos tarifs pour remettre nos prix en concordance avec les prix belges d'après la dévaluation ?

C'est une chose impossible. Chacun connaît les salaires dérisoires, insignifiants mêmes, que gagnent aujourd'hui nos diamantaires, pour que nous puissions songer un seul instant à les diminuer encore, et surtout dans des proportions semblables.

Ce qui peut rétablir la situation, c'est une augmentation, d'un taux égal, des salaires diamantaires en Belgique, et depuis la dévaluation il en est question, la

demande en a même été faite au gouvernement par l'organisation ouvrière et par des patrons, mais je reste de plus en plus sceptique quant à cette éventualité.

Il me semble que si l'augmentation des salaires avait voulu se faire, même partielle, elle se serait déjà faite. Mais il apparaît depuis le début des pourparlers, des réunions des intéressés, qu'un soit disant intérêt personnel domine la situation générale. Notre camarade Van Bercelaer, dans la réunion qu'il tint à St-Claude entrevoit bien des difficultés pour l'augmentation des salaires, et surtout de la part des fabricants n'ayant pas de stock. Pourtant il semble que pour eux aussi, l'augmentation des salaires eut été à leur avantage, car elle allait éviter la baisse du taillé, et comme pour tous les commerçants, il est évidemment plus aisément de réaliser une marge de bénéfices sur un produit qui se vend cher que sur un produit qui se vend presque pour rien.

Mais il en est autrement, et les querelles intestines qui règnent entre gens du métier ne seront que préjudiciables à toute l'industrie.

Nous ne pouvons plus que mettre un léger espoir dans la hausse du coût de la vie qui paraît presque obligée de se faire malgré l'interdiction du gouvernement, et qui inévitablement doit engendrer la hausse automatique des salaires.

Cela va demander certainement quelques mois, mais en attendant, seule l'industrie diamantaire belge va profiter de cet événement au détriment des autres centres.

Pour l'Allemagne, qui a cherché et qui cherche encore à s'approprier l'industrie, qui a développé le nombre de ses ouvriers pendant qu'ailleurs on comptait plusieurs milliers de chômeurs dans les différentes branches du métier, nous n'avons rien à regretter si l'industrie allemande ressent elle aussi, la secousse de la dévaluation monétaire belge.

Pour Amsterdam, la situation ressort exactement la même que pour nous. Cependant l'industrie diamantaire hollandaise est déjà subsidiée par le gouvernement, la province et la ville du fait que le florin a été maintenu à sa parité or, et

fonctionne sous la forme d'un Consortium d'achat des bruts, de fabrication et de vente du taillé, que nous avons déjà exposé ici. Je viens d'apprendre que le Gouvernement, pour éviter une catastrophe de l'industrie hollandaise, s'est offert un nouveau sacrifice pour une période de quatre mois qui permettra d'examiner la situation dans son ensemble.

Pour nous, les choses en sont là. Les premiers effets se font déjà sentir. Des petits entrepreneurs ont dû suspendre le travail à leur ouvriers. D'autres vont entrer dans la même voie d'ici peu de temps.

Le Comité de défense de l'industrie a aussitôt mandaté notre dévoué député Arsène Gros d'intervenir auprès de notre Gouvernement pour faire jouer l'accord commercial entre Paris et Bruxelles qui interdit d'importer en France à des prix dévalués, et nous avons donné, preuves à l'appui, que ces clauses ne sont pas respectées.

En ce moment, nous savons déjà que l'intervention de notre Ministre du Commerce a eu lieu à Bruxelles, ce qui peut aider à l'augmentation des salaires en Belgique.

Je ne puis fournir à nos camarades d'autres détails sur ces événements. Pour l'instant, la situation de l'industrie demeure angoissante pour nous, et je me permettrai d'ajouter que son sort semble subordonné, soit à l'augmentation des salaires en Belgique, soit à une aide de notre gouvernement, où encore.... à la dévaluation de notre franc.

R. DALLOZ.

Travaillons pour l'Industrie

J'ai annoncé dans le dernier numéro du bulletin qu'un Comité de défense de l'industrie était en formation dans notre région.

Aujourd'hui, c'est chose faite, mais ce ne fut pas sans rencontrer de grosses difficultés, autant qu'incompréhensibles, de la part de certains éléments complètement hostiles à un organisme de cette nature. Mais nous ne chercherons pas à savoir si l'on est plus

fort à se défendre seul, qu'avec le soutien mutuel de tous les intéressés.

Cependant le Comité est formé sans cette participation et comprend les organisations représentatives de l'industrie diamantaire, patronales et ouvrières : la Chambre Syndicale des Industriels Diamantaires de Saint-Claude, la Société « *Adamas* », la Société *Le Diamant*, et la Chambre Syndicale des Ouvriers Diamantaires de St-Claude et de la Région. Je suis certain que d'ici peu de temps, nous aurons le plaisir d'enregistrer l'adhésion de la Chambre Syndicale des Patrons Diamantaires ainsi que celle des quelques employeurs inorganisés. A l'heure actuelle, on parle du concours des patrons de Paris que nous verrons aussi nous rejoindre, avec la plus vive satisfaction, comme nous recevrons de même l'adhésion des patrons des autres centres français.

Le but du Comité est la défense de l'industrie française du diamant, en défendant l'intérêt général, en intervenant auprès des Pouvoirs publics ou des organisations françaises ou étrangères, en prenant les mesures nécessaires que réclament ses intérêts, son perfectionnement, et plus encore pour l'instant, son redressement.

Il peut sembler à beaucoup de personnes que « nous arrivons » un peu tard pour s'occuper de l'industrie. Je partage peut-être ce même avis, car bien placé pour connaître la véritable situation du métier dans notre région, je me rends parfaitement compte du nombre d'ouvriers qui sont aptes à reprendre le travail aujourd'hui, comme j'ai pu le connaître à chaque époque depuis que l'industrie se résorbe sous la pression de la crise. Mais soyons malgré tout optimistes et faisons valoir qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire.

**

La première action du Comité a été la réorganisation des tarifs pour toutes les catégories de pierres et genres de travail, afin de régulariser la situation locale, en supprimant autant que possible la concurrence entre employeurs dont l'ouvrier fait toujours les frais par la suite.

Cette question est maintenant définitivement tranchée. Il appartiendra au Comité de veiller à son application et à prendre les mesures nécessaires.

**

D'autre part, le Comité envisage la création d'une école de rééducation professionnelle pour permettre à l'ouvrier, soit de sa propre initiative, soit de celle de l'employeur qui l'occupe, de se perfectionner dans le métier avec le travail au dop mécanique, trop inusité jusqu'ici dans notre région.

Cette école, dont le projet n'est encore qu'à l'étude pour le moment, serait une annexe de l'Ecole Pratique du Collège de St-Claude, et à cet effet, nous avons demandé le concours du Gouvernement qui a promis son aide par l'intermédiaire de l'Enseignement technique pour l'installation du local et du matériel nécessaires.

**

Mais l'action du Comité ne s'est point cantonnée seulement dans ce cadre tout à fait restreint. Une démarche a été faite par une délégation sous la conduite de notre député Arsène Gros au Ministère du Commerce, pour demander la suppression des droits d'entrée sur toutes les marchandises brutes, en se servant, pour appuyer cette réclamation du préjudice que ne manquerait point de pro-

voquer à notre industrie, la dévaluation monétaire belge. L'attention du Ministre a été aussi attirée sur l'anomalie existante concernant la différence de taxe frappant d'une part le brut et le clivé à 2 % et d'autre part le scié à 4 %, et qui a déjà été l'objet de plusieurs interventions de notre député.

Toujours sous la conduite d'Arsène Gros, la délégation s'est rendue à la Direction générale des Douanes pour s'opposer à la création, dans la zone franche à Gex, d'un bureau de douanes pour les diamants et pierres précieuses, fines et fausses.

Il est bien certain que si la création de ce bureau s'était produite dans la période de bonne marche du métier, quand la région de Thoiry et de Gex comptait une bonne soixantaine d'ouvriers diamantaires et que l'industrie lapidaire était encore développée, il n'eût pas été dans nos intentions d'y mettre un obstacle. Bien au contraire, nous aurions sans doute apporté à cette époque, tous nos efforts et notre aide qui auraient pu favoriser l'industrie et nos camarades de là-bas.

Mais n'oublions pas les énormes difficultés qu'il y eut pour obtenir le Bureau de douanes de St-Claude qui ne fut accordé à la seule condition qu'il soit à la charge complète des usagers, auparavant, les négociants et patrons de la région devant passer par le bureau de Paris.

Aussi nous ne dissimulerons pas l'inquiétude que nous avions de voir créer à Gex, aux portes de la Suisse, dans une région presque inexistante maintenant tant au point de vue diamantaire que lapidaire, un bureau de douanes à la charge totale de l'Etat qui risquait de servir surtout à des commerçants étrangers, et peut-être un jour à des nôtres, pour faire travailler en Allemagne. Et n'oublions pas que le rattachement de la Sarre à l'Allemagne a certainement éliminé la contrebande qui s'y faisait, et que si un nouveau secteur est trouvé pour faciliter ces envois de travail, il ne sera pas négligé.

Et le jour où il fut prouvé que le Bureau de Gex servirait d'intermédiaire avec les centres allemands, que notre région se ferait la complice des fabricants et des patrons qui en ont facilité le développement et travaillent contre l'industrie générale, il ne serait pas compliqué de nous appliquer le même boy-cottage opposé si difficilement à l'Allemagne et il ne faut pas douter un seul instant qu'il eut été plus efficace, avec des résultats bien tristes pour nous.

Nous ne voulons, et n'osierions pas prétendre qu'il fût dans les intentions des promoteurs de ce nouveau service des douanes pour les diamants de vouloir faciliter le « dumping allemand », bien au contraire, nous voyons dans leur action, le seul souci de leur commerce ; et il apparaît bien qu'ils n'ont pas songé au danger qui pourrait s'ensuivre.

Cependant la délégation a eu, à la Direction générale des Douanes, toutes les indications précises à ce sujet. Ce nouveau bureau sera seulement un service supplémentaire adjoint au bureau déjà existant, à l'essai pour une période de six mois, et dont le fonctionnement sera assuré sans augmentation de personnel, d'où la possibilité de sa gratuité.

Mais s'il était démontré que ce service serve à des transactions susceptibles d'attirer des représailles à notre industrie diamantaire de la part des centres étrangers, il serait aussitôt fermé, et la promesse nous a été faite que le plus grand contrôle sera exercé, même que le Bureau de douanes de St-Claude serait

tenu au courant régulièrement de l'importance des affaires qui y seront traitées.

Nous pouvons affirmer que rien ne peut échapper au contrôle, et je crois que ces faits seront pour nos camarades belges et hollandais, une preuve tangible que notre volonté et nos efforts sont bien à côté des leurs pour la défense de l'industrie.

Je ne pense pas que nos camarades de la région de Thoiry et de Gex pourront voir dans ce qui fut fait, la moindre intention mal-faisante de notre part, de vouloir apporter une gêne dans leur travail. Nous avons la conviction profonde qu'ils auront bien compris le sens de notre intervention, et que, comme nous, ils veilleront à ce que le service qui est mis à leur disposition ne soit employé à d'autres fins qu'à leur commerce et à leur industrie régionales.

**

Voici succinctement exposé ce que représente le Comité de défense de l'industrie récemment formé, et le rôle qu'il a été appelé à remplir dès ses débuts.

Il n'est pas et ne doit pas être au bout de sa tâche. Plus la situation est tourmentée, plus il doit redoubler d'ardeur dans son action.

J'ose croire que tout ce que compte notre région, et même notre pays, comme diamantaires, qu'ils soient patrons ou ouvriers, reconnaîtront le bien fondé et la nécessité dans les temps actuels, d'une entreprise semblable, et que les uns comme les autres auront à cœur de participer au relèvement de l'industrie en apportant par leur adhésion, et leurs décisions, et leur volonté de bien faire.

R. DALLOZ.

Van Berckelaer à St-Claude

En avril dernier nous avions dans notre ville notre toujours jeune et actif camarade Van Berckelaer, secrétaire de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires.

C'est devant une nombreuse assistance, que nous n'avions vu depuis longtemps, que s'est ouverte la réunion. Tous les ateliers de la place étaient représentés ainsi que quelques sections du dehors.

Van Berckelaer, qu'un événement important — la dévaluation du Belga — a contraint d'avancer la visite qu'il nous rend chaque année, retrace tout d'abord en quelques phrases la situation générale de chaque centre au début de la crise et maintenant, d'où il ressort que deux pays, l'Angleterre et la Suisse ne comptaient plus rien de l'industrie. Il reste encore dans le monde 15.000 ouvriers diamantaires. Il y a un an, la demande de diamant était encore la moitié de ce qu'elle était avant la crise, et cette crise serait presque finie pour nous si nous avions pu arriver à diminuer les heures de travail. Mais cela n'a pu réussir à cause de l'industrie à domicile qui a avili toute l'industrie en général.

Dans la Campine, c'est un vrai scandale. Des ouvriers travaillent plus de 70 heures par semaine pour des salaires de 120 francs, pendant qu'à Anvers on travaille seulement 44 heures et 45 à Amsterdam, pour des salaires bien supérieurs.

En Allemagne, on travaille dans des conditions identiques. Hitler qui avait promis du travail à tout le monde a augmenté successivement à 15, 30 et 60 %, son système de

concurrence des « Dollarbonds » qui a été néfaste sur le marché international. Donc aujourd'hui, sur 100.000 francs de main-d'œuvre et de frais généraux à payer en Allemagne, le fabricant belge ou hollandais ne paie seulement que 40.000 francs.

Et c'est ce système déloyal de concurrence qui permet le développement de l'industrie en Allemagne où le nombre de 3.200 ouvriers, d'avant la crise, est passé à 4.600 en juin 1933, date à laquelle commençait le boycott de ces centres qui faisaient des apprentis alors que tous les autres supportaient un chômage très important qui allait en s'accentuant davantage.

Et Van Berckelaer rappelle brièvement l'action du Comité de Protection pour combattre les moyens détournés, employés par les fabricants qui veulent bénéficier des 60 % donnés par le gouvernement allemand. Maintenant, le Comité de protection est doté d'un nouveau service, chargé de signaler les allemands qui descendent dans les hôtels et viennent pour le commerce du diamant. Tous les moyens légaux sont employés ; aussi le Comité a-t-il déjà dépensé des sommes énormes dans cette lutte pour l'industrie. La répression se poursuit toujours activement : il y a même des patrons faisant travailler en Allemagne qui ont été victimes de fortes corrections de la part des ouvriers.

Il parle ensuite de l'Ecole professionnelle du Syndicat patronal et démontre le véritable scandale qu'est devenue cette école où l'on met dans l'obligation les ouvriers chômeurs d'aller travailler pour l'indemnité de chômage.

Cette école créée pour la rééducation du personnel dans le travail de la petite pierre où réside la concurrence allemande, devait permettre le développement du travail au dop mécanique avec le modèle allemand et seulement pour les chômeurs qui le désireraient. Mais la Direction de l'Ecole avec la complémenté du Gouvernement précédent, a transformé cette méthode en vu véritable travail forcé et le chômeur qui refuse de se rendre à l'Ecole se voit supprimer l'indemnité de chômage.

Depuis que cette chose existe, Van Berckelaer n'a cessé d'y opposer une lutte acharnée et il espère aboutir au but recherché avec l'aide du nouveau gouvernement.

Mais un fait nouveau et d'importance capitale pour les centres diamantaires hollandais et français vient se greffer sur la situation déjà incertaine de l'industrie : la dévaluation monétaire belge de 28 %.

Pour nous, cette dévaluation équivaut à une baisse de salaire de 28 % qu'il nous sera impossible d'appliquer en raison des bas salaires qui se pratiquent dans le métier actuellement. Mais Van Berckelaer redonne aussitôt espoir aux camarades présents en annonçant que certainement une augmentation de 30 % des salaires viendra compenser la dévaluation du Belga et que la situation sera de nouveau rétablie pour nous. A cet effet, il fait part aux camarades d'un télégramme qu'il a reçu à son arrivée à St-Claude et d'une conversation téléphonique qu'il a eu le matin même avec le bureau de son organisation à Anvers au sujet de cette augmentation des salaires dont la demande vient d'être faite au Gouvernement en accord entre l'A. D. B. et les patrons.

Malgré que le Gouvernement, en dévaluant la monnaie, a interdit toute augmentation du coût de la vie et des salaires, notre camarade voit cette augmentation possible et acceptable pour le Gouvernement, car les salaires

payés dans l'industrie diamantaire ne peuvent avoir aucune répercussion sur le coût de la vie.

Et Van Berckelaer, en rappelant que pour la Belgique, l'industrie diamantaire est tout à fait en dehors du commerce intérieur du pays et qu'elle y laisse seulement les salaires aux ouvriers et les bénéfices aux patrons et négociants, démontre qu'au contraire, ce ne peut être que favorable au point de vue économique puisque le pouvoir d'achat des ouvriers se trouvera augmenté.

Il en profite pour faire ressortir la situation anormale qui va découler de cet événement. Maintenant les patrons qui n'ont pas de stock et luttaient contre le travail en Allemagne, seront contre l'augmentation des salaires, tandis que les patrons qui ont du stock et ceux qui font travailler en Allemagne apporteront tous leurs efforts au côté des ouvriers pour faire remonter les prix de main-d'œuvre, puisque c'est sur ces sommes que le gouvernement allemand accorde ses subsides, et que par conséquent, plus les salaires sont élevés, plus les subsides sont importants.

D'autre part, si les patrons faisant travailler en usine augmentent les salaires de 30 %, il y aura lutte contre les patrons faisant travailler dans la Campine, et ce sera peut-être aussi une occasion nouvelle pour combattre encore l'industrie à domicile, responsable de tous les maux dont souffrent l'industrie et le commerce diamantaires.

Pour le moment, l'amélioration demeure sur le marché et la politique énergique de vente poursuivie par la Diamond Corporation en est une des causes primordiale. Il est bien évident que si un éclaircissement politique se faisait, et beaucoup plus encore si les ouvriers se groupaient dans les organisations, il serait possible de gagner encore une vie meilleure dans les différentes branches de notre industrie.

Van Berckelaer donne ensuite diverses explications complémentaires à quelques demandes des camarades, et le permanent retrace brièvement la situation locale et fait un pressant appel aux quelques ouvriers présents qui demeurent en dehors de l'organisation, pour qu'ils rejoignent dans le Syndicat les camarades qui viennent déjà d'y rentrer.

Il fait part à l'assemblée que notre camarade Van Berckelaer nous a apporté plusieurs modèles de dop mécaniques nouveaux qui seront à la disposition de ceux qui voudront les essayer.

Il remercie vivement Van Berckelaer de cette initiative ainsi que de l'exposé fort détaillé qu'il vient de faire sur la situation, en souhaitant qu'un avenir meilleur pour les diamantaires nous donnera l'occasion d'avoir plus souvent la visite de notre dévoué camarade.

R. DALLOZ.

NOS MORTS

Nous avons le regret d'annoncer le décès de notre camarade :

MILLET Adrienne

du Syndicat de Saint-Claude

décédée le 29 avril 1935, à l'âge de 59 ans.

A sa famille si cruellement éprouvée, l'organisation adresse ses bien sincères condoléances.

UNION NATIONALE des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

Situation Financière du " RAYON DE SOLEIL " (2^e semestre 1934)

RECETTES	
Cotisations perçues	1.992 »
Dons divers	120 65
Intérêts échus	6.478 37
Total des recettes	<u>8.591 02</u>

DÉPENSES	
Indemnités payées aux malades ..	5.697 40
Frais du précédent contrôle	20 »
Frais de correspondances, entre- tien du bureau et divers	231 70
Total des dépenses	<u>5.949 10</u>

RÉCAPITULATION	
Total des recettes	<u>8.591 02</u>
Total des dépenses	<u>5.949 10</u>
Excédent de recettes de l'exercice	<u>2.641 92</u>

Situation financière du Rayon de Soleil au 31 Décembre 1934

AVOIR DU RAYON DE SOLEIL	
Au 30 juin 1934, l'avoir était de	231.975 69
Bénéfice de l'exercice	<u>2.641 92</u>
Avoir au 31 décembre 1934 ...	<u>234.617 61</u>

Le Secrétaire, R. DALLOZ,

**

La Commission de contrôle réunie le 23 mars 1935, après avoir examiné les livres et toutes pièces justificatives, reconnaît l'exactitude des comptes présentés et la bonne des livres.

Le déficit de l'Union Nationale de 3.196.38 provient de l'insuffisance des cotisations. Pour le Rayon de Soleil le déficit pour l'année est ramené à 1.730.23 par suite du léger bénéfice de ce dernier exercice.

Pour la Commission de contrôle :
Charles PROST-BOUCLE, Adonis MERMET,
du Syndicat de Saint-Claude.

Pour le " Rayon de Soleil "

Sommes reçues en Mars, Avril et Mai

Paulette Regad, Saint-Claude	5 »
Léonie Vuillerme, —	5 »
Marcel Léger, —	5 »
Anonyme, —	1 »
Anonyme, —	5 »
Anonyme, —	0 50
Mottas, Montréal (Ain)	10 »
Jeanne Papillon, Conliège	20 »
Total	<u>51 50</u>
Liste précédente	<u>34 50</u>
Total à ce jour depuis le début	<u>86 »</u>
de l'année	<u>86 »</u>

Merci aux généreux donateurs.

On demande de bons ouvriers diamantaires pour la taille du 16/16. Travail à l'atelier.
S'adresser à la Permanence.

Dans les Centres

Saint-Claude et ses sections. —

La situation améliorée des premiers mois de l'année, n'a pas été de longue durée et la cause certaine de ce changement défectueux peut être attribuée à la dévaluation belge qui a établi une baisse de salaire vis-à-vis de notre centre.

La Coopérative « Le Diamant » ne compte plus qu'une vingtaine d'ouvriers au travail. D'autres ouvriers travaillant pour de petits employeurs sont aussi de nouveau au chômage.

Demeurent au travail, les personnels de la Coopérative Adamas, de MM. Juhan, René David, Rey, Waille et Félix Jeantet.

— Nous rappelons à nos camarades que la Permanence est ouverte tous les samedis après-midi, de 14 heures à 17 heures.

BELGIQUE

La situation du travail est en amélioration depuis courant avril. Le nombre des ouvriers occupés est passé de 5.132 à 5.712 au 18 mai, pour l'A. D. B.

— Le Syndicat de l'Industrie Diamantaire Belge, organisation patronale, a défini sa position quant à l'augmentation des salaires. Il indique que celle-ci ne peut être que favorable à tout le monde et que la diminution des heures de travail devient nécessaire.

Cependant il précise qu'il ne donnera son assentiment qu'à condition que cette règle soit générale pour toute l'industrie, et par conséquent, que l'application en soit faite aussi à l'industrie à domicile.

HOLLANDE

Comme pour nous, la situation en Hollande, se trouve aggravée.

Nous pourrons le constater par la statistique publiée d'autre part, le nombre des ouvriers au travail est tombé de 1.280 au début d'avril à 937 le 25 mai.

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

Beaucoup d'animation sur les valeurs diamantifères depuis quelques temps, et notamment sur les De Beers à la suite des déclarations optimistes faites à l'assemblée par le Président qui a annoncé la réouverture de la mine de Kimberley vers le début de 1936 lorsque seront épuisés les stocks de terre bleue, ainsi que le règlement des arriérés de dividendes sur les actions Préférence. Notons que ces fluctuations sont dues aussi à une légère amélioration survenue au marché des diamants.

La De Beers ordinaire qui vaut le 21 mars 380 est montée jusqu'à 444 le 17 avril. Après une légère baisse, elle s'élève ensuite à 469 le 17 mai.

La De Beers préférence à 796 le 20 mars atteint 978 le 25 avril et après une courte période de stabilité, poursuit encore sa hausse jusqu'à 1.033 le 29 mai.

La Jagersfontein à 76,50 le 21 mars s'est élevée successivement jusqu'à 95,75 le 20 mai.

Les marchés assez calmes pendant le mois d'avril et le début de mai, dépression sans doute provoquée par la dévaluation monétaire belge, semblent retrouver une ambiance plus active. La présence de plusieurs acheteurs a donné lieu à de nombreuses transactions intéressantes portant principalement sur des 8/8 et mélés. En fantaisie, seulement quelques affaires ont été réalisées.

Souhaitons que cette activité se continue et aie une répercussion heureuse sur le marché du travail.

STATISTIQUE des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

ANVERS	Syndiqués	Ouvriers occupés
Du 25 février au 2 mars.	11.158	5.838
Du 4 au 9 mars.....	11.146	5.860
Du 11 au 16 —	11.141	5.852
Du 18 au 23 —	11.150	5.679
Du 25 au 30 —	11.152	5.461
Du 1er au 6 avril.....	11.022	5.212
Du 8 au 13 —	11.018	5.192
Du 15 au 20 —	11.021	5.401
Du 22 au 27 —	11.030	5.132
Du 29 avril au 4 mai...	11.031	5.339
Du 6 au 11 mai	11.037	5.414
Du 13 au 18 —	11.044	5.712

AMSTERDAM	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 4 au 9 mars	1.409	3.291
Du 11 au 16 —	1.420	3.323
Du 18 au 23 —	1.412	
Du 25 au 30 —	1.358	
Du 1er au 6 avril	1.280	3.415
Du 8 au 13 —	1.372	3.313
Du 15 au 20 —	1.315	3.381
Du 22 au 27 —	1.194	3.493
Du 29 avril au 4 mai...	1.111	3.581
Du 6 au 11 mai	1.046	3.642
Du 13 au 18 —	953	3.726
Du 20 au 25 —	937	3.742

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint Claude.

R. C. St-Claude 1.961

Le Gérant, René DALLOZ.

TOUT ce qui concerne... l'Outilage pour Diamantaires

André CURTIL

6, Boulevard Emile-Zola
Grand-Plan, SAINT-CLAUDE

TRAVAIL SOIGNÉ

UNE NOUVEAUTÉ :

Notre PINCE MÉTALLIQUE (Tenaille)
(Modèle déposé)

PLAQUETTES ACIER, Rabotées
assurant à la pince une assise impeccable

Les Dops .L MARCHANDEAU sont en vente à la Permanence

Essayez-les...

Il ne vous en coûtera pas un sou.

DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES!

LOUPES

Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS
à grossissements spéciaux

CIMENT

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec
poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons ; tient
les pierres comme un roc.

I. D. DAVIDS & ZONEN

JODENBREESTRAT 103

AMSTERDAM (Hollande)

Les véritables ciments gris et jaunes, marque DAVIDS,
sont en vente à St-Claude chez

M. L. DUBIEF, 14, Rue de la Poyat

M. Clovis PERRIER, Place de l'Abbaye

D. BETTONVILLE

9, Rue de la Blanchisserie

ANVERS

Spécialiste pour tous Outilages
concernant le métier diamantaire

MACHINES A SCIER & A BRUTER

Scies pour Machines à scier

Dops mécaniques et Dops « Idéal »

Fil de cuivre rouge pour Dops